

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 26
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BEILLON, - Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Guy DAVID

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°151-2022 - ADMINISTRATION GENERALE - PETITES VILLES DE DEMAIN - REALISATION DE PLANS
GUIDE AVEC AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ADDRN ET CONVENTIONS DE
REFACTURATION AUX COMMUNES**

Le Président rappelle qu'Arc Sud Bretagne a signé, le 5 juillet 2022, une convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) pour ses 3 communes éligibles : La Roche-Bernard, Muzillac et Nivillac.

Ce programme, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire afin de conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre. Il constitue également un outil de la relance à l'échelle d'Arc Sud Bretagne.

La première phase de ce programme vise à définir, pour chacune des communes, une stratégie afin de permettre la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), outil opérationnel de PVD avant la fin décembre 2023.

Dans ce cadre, les trois communes souhaitent lancer des études « plan guide » afin de bénéficier d'un accompagnement dans la définition de leurs stratégies et plans d'actions, en s'adaptant aux spécificités locales et à l'état d'avancement de chaque commune :

- Pour La Roche Bernard et Nivillac : si un plan guide est prévu par commune, des thématiques devront être travaillées de façon conjointe, au vu de l'imbrication géographique et fonctionnelle des deux communes,

- Pour la commune de Muzillac, le plan guide réactualisera les travaux menés sur le centre bourg lors de la précédente étude de revitalisation conclue en 2017. Un plan guide existant déjà sur le centre, l'enjeu porte plus sur les modalités de mise en œuvre des actions opérationnelles et sur les secteurs de la commune non couverts par la précédente étude.

Le coût est estimé à 110 000 € nets de taxe car l'ADDRN n'est pas assujéti à la TVA, cofinancée à 80% par la Région et la Banque des Territoires, avec un reste à charges refacturé aux 3 communes par la Communauté de Communes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plans guide	Dépenses	Recettes		
		Subvention Région	Subvention Banque des Territoires	Refacturation restes à charges communes
Nivillac	35 000 €	12 409 €	15 750 €	6 841 €
La Roche Bernard	35 000 €	12 409 €	15 750 €	6 841 €
Muzillac	40 000 €	14 182 €	18 000 €	7 818 €
TOTAL	110 000 €	39 000 €	49 500 €	21 500 €

Il est proposé que la réalisation de ces plans guide soit portés par Arc Sud Bretagne afin de permettre une intervention de l'Agence d'Urbanisme de Saint Nazaire (ADDRN), avec laquelle la Communauté de Communes a signé une convention d'accompagnement jusqu'à fin 2023 pour pouvoir bénéficier de son expertise en matière d'aménagement et de projet urbain, notamment dans les centres bourgs.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des plans guide sur les communes de La Roche-Bernard, Muzillac et Nivillac,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil régional de Bretagne et de la Banque des Territoires,
- **CONFIE** leurs réalisations à l'Agence d'Urbanisme de Saint Nazaire (ADDRN),
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention passée avec cette dernière le 25 mai 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de refacturation aux communes de Nivillac, Muzillac et La Roche Bernard du reste à charge des plans guides.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/2022
Le Président,

